

**Soumission des commentaires du gouvernement du Québec
au rapport du Groupe de travail sur la
gouvernance de l'Internet,
Sommet mondial sur la société de l'information**

Québec, 12 septembre 2005

Québec 

Commentaires du gouvernement du Québec au rapport du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet

Le gouvernement du Québec croit fortement, tel qu'il est affirmé dans sa Politique sur l'autoroute de l'information, à l'importance des technologies de l'information et des communications pour créer la société de l'information, moteur important pour le développement socio-économique. C'est pour cette raison qu'il appuie l'ensemble des démarches entourant le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). L'Internet est un élément fondamental pour la société de l'information et constitue donc un facteur décisif pour son développement. Ce faisant, toutes règles régissant l'évolution de l'Internet revêtent la plus haute importance pour le Québec.

Le gouvernement du Québec félicite l'excellent travail du président et des membres du GTGI, qui s'est déroulé dans la transparence et l'ouverture. Le sujet de la gouvernance de l'Internet, dans toute sa complexité, a été traité de manière juste et compréhensive. Le gouvernement du Québec accueille favorablement les résultats du Rapport du GTGI. Ceux-ci formeront la base des discussions dans le processus du SMSI pour la rédaction du troisième chapitre du chapeau politique de la deuxième phase du Sommet, à Tunis.

La définition pratique de la gouvernance de l'Internet, proposée par le GTGI, est satisfaisante et englobe l'essentiel. Le gouvernement du Québec accueille favorablement la perspective institutionnelle de la définition qui permet de prendre en compte des enjeux socio-économiques importants dépassant, ainsi, les enjeux purement techniques et technologiques de l'Internet.

Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance des enjeux de politiques publiques indiqués par le GTGI comme étant inclusifs et prioritaires à la gouvernance de l'Internet. Les recommandations suggérées par le GTGI pour résoudre les problématiques correspondant à ces enjeux sont justifiables et d'une grande valeur pour les instances de la gouvernance.

Les enjeux suivants, tels qu'ils sont identifiés par le GTGI, sont d'un grand intérêt pour le gouvernement du Québec :

- Stabilité et sécurité de l'Internet et cybercriminalité,
- Pollupostage,
- Liberté d'expression,
- Protection des données et respect de la vie privée,
- Droits du consommateur,
- Multilinguisme.

La propriété intellectuelle est aussi un enjeu important de la gouvernance de l'Internet. Pour le Québec, l'absence de garantie suffisante concernant le respect des droits de propriété intellectuelle demeure actuellement le principal frein à la diffusion de contenus québécois à haute valeur ajoutée dans l'Internet. De plus, les règles régissant les frais d'interconnexion sont critiques au déploiement de la large bande. Des politiques publiques mondiales sont nécessaires pour permettre le branchement des régions éloignées à un coût raisonnable.

En plus des enjeux mentionnés par le GTGI, l'éducation devrait être formellement prise en considération en tant qu'enjeu de la gouvernance. En effet, pour le Québec comme pour toute autre juridiction, l'Internet constitue un outil indispensable et efficace pour la recherche scientifique et l'enseignement. Inversement, l'éducation et la formation sont des préalables pour l'utilisation de l'Internet. De plus, la recherche scientifique est un catalyseur d'innovation pour les avancées technologiques de l'Internet. De ce fait, les règles de la gouvernance ne doivent pas limiter, par exemple, les développements de l'Internet favorisant la recherche scientifique.

Le gouvernement du Québec estime que la création d'un forum est essentielle pour favoriser et institutionnaliser le dialogue et la coopération entre toutes les parties prenantes et pour corriger les lacunes actuelles de coordination et de collaboration, tout en facilitant la participation.

En ce qui concerne le développement des politiques publiques et l'exercice de la fonction de contrôle au niveau mondial, le gouvernement du Québec est favorable à la création d'un mécanisme de gouvernance mondial qui permette la participation directe aux différents processus décisionnels de différents paliers de gouvernements compétents pour les sujets abordés. Il est évident que la gestion des enjeux de politiques publiques, pour la plupart à caractère multidimensionnel et pluridisciplinaire, nécessite une nouvelle forme de gouvernance innovatrice qui dépasse le cadre de gestion actuel. L'implication et la participation des juridictions compétentes dans la prise de décision sur les politiques publiques correspondantes sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de principes.